



Conseil Communautaire  
20 décembre 2018  
Authume – 18h30

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64  
Nombre de procurations : 8  
Nombre de votants : 72  
Date de la convocation : 14 décembre 2018  
Date de publication : 28 décembre 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

**Délégués absents ayant donné procuration :**  
S. Champanhet à J. Péchinot, J.P Cuinet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, I. Girod à J.B Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :**  
G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, S. Hédin, P. Jobez, E. Schlegel, J. Lombard, D. Troncin, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

### GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 155/18

### Objet

ACTP prévisionnelles 2019

### Secrétaire de séance

Bruno CHEVAUX

### Rapporteur :

Jean THUREL

Conformément à l'article 86 -V- de la Loi du 12 juillet 1999, le Conseil Communautaire doit communiquer aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des Attributions de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP).

A cet effet, le montant prévisionnel des ACTP pour 2019 est fixé à 9 357 668 €, soit 9 378 755 € d'Attributions de Compensation positives et 21 086 € d'Attributions de Compensation négatives (selon le détail et l'échéancier joints en annexe).

Ces montants sont déterminés comme suit :

- Reconduction à l'identique des montants réellement constatés en 2018, et approuvés par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 21 novembre 2018,
- Suppression de la ponction pratiquée sur les ACTP au titre du Fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires, suite à la disparition de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 71 votes pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** les montants prévisionnels des attributions de compensation pour l'année 2019, tels que présentés en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Authume,  
Le 20 décembre 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- Communes du Grand Dole

